

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUIN 2024

### CS-2024-064 CONVENTION DE CO-FINANCEMENT ENTRE TE44, LE SIEM ET TE53 - « POSTE DE CHARGE DES RELATIONS AVEC LES OPERATEURS TELECOM MUTUALISE

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi treize juin, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du six juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Dominique DAVID

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric	x			BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis	x			LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul	x			MAHÉ Nicolas		
	MOESSARD Régis		x		PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	x			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		x		GALAOUIC Robin		
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain		x	Laurence Guillemine	Poste vacant		
	GUILLEMINE Laurence	x			LAUNAY Héléne		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	x			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri	x			PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre	x			CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	x			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo -Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan	x			DIERICX Brigitte		
	DUGABELLE Denis		x	Frédéric Dunet	RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond	x			RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe		x		POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël	x			BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	x			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	x			Poste vacant		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier	x			CONFOLANT André		
	CHAMBRAGNE Sébastien		x		GUILOIS Emilie		
Châteaubriant-Derval	DAVID Dominique	x			Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique	x			DESCARPENTIERES Sylvain		
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent		x		PELTIER Laëtitia		

ENTRÉE en réception en préfecture  
044-200014926-20240613-CS-2024-064-DE  
Date de réception préfecture : 20/06/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.332.24- à L.332-26,

Vu la délibération n° 2023-121 du Comité syndical en date du 14 décembre 2023 portant ouverture d'un poste de chargé.e des relations avec les opérateurs Télécom en contrat de projet,

Considérant que dans le cadre des compétences transférées aux syndicats d'énergie, TE44, le SIEML et TE53, réalisent les Infrastructures de Communications Electroniques (ICE),

Considérant que les syndicats d'énergie, TE44, le SIEML et TE53 souhaitent harmoniser leurs pratiques et conventions dans le cadre de leurs relations avec les différents opérateurs,

Considérant que dans ce cadre, lesdits syndicats ont pour objectif :

- de porter des négociations communes auprès des opérateurs (revoir les conventions effacements de réseaux, d'occupation des fourreaux, etc.)
- d'optimiser/récupérer les redevances associées (RODP et location des ICE),

Considérant que pour mettre en œuvre ce projet, TE44 a procédé au recrutement d'un chargé.e des relations avec les opérateurs Télécom, pour une durée maximum de 3 ans,

Considérant qu'il est proposé que l'agent recruté pour occuper le poste soit sous la responsabilité hiérarchique de TE44 et que le coût annuel du poste chargé soit pris en charge à part égale par chaque partie à la convention,

Considérant qu'il est proposé de contractualiser une convention de co-financement entre les parties précitées, afin de formaliser les modalités administratives, juridiques et financières de la mutualisation du poste de « chargé des relations avec les opérateurs Télécom ».

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention, annexée à la présente délibération, dans les caractéristiques ci-avant détaillées,
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention relative au co-financement d'un poste de « chargé de des relations avec les opérateurs télécom » entre TE44, le SIEML et TE53, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son exécution.

Délégués en exercice : 24  
Présents : 17  
Pouvoirs : 2  
Votants : 19  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Publication effectuée le : 20/06/2024

Le Président,  
Raymond CHARBONNIER

